

Action seaux à compost et sacs compostables

Les **sacs plastiques** non conformes qui atterrissent dans les containers à biodéchets ont un impact très négatif sur tout le processus de valorisation. Les seuls sacs plastiques acceptables sont ceux expressément labellisés « *compostables* », avec le logo « OK compost » et la norme EN13432 (l'indication biodégradable ne suffit pas !). Pour encourager les bons gestes, la commune de Grandson offre à ses administrés un **seau à compost** par ménage et des recharges de **sacs** compostables, distribués gratuitement au guichet de l'administration communale jusqu'à épuisement des stocks.

